
Compte rendu du "point d'information" du jeudi 8 avril 2021 au CHSCT Académique

Nous avons demandé à M. le Recteur de préciser le statut de cette réunion et demandé qu'un véritable CHSCT académique se tienne le plus rapidement possible dans le cadre réglementaire afin de pouvoir proposer des avis et délibérer sur des visites d'établissements éventuelles.

Quatre points ont été abordés : 1. organisation, 2. continuité pédagogique, 3. dispositifs mis en place, 4. les conditions de reprise.

1. Organisation des cours en distanciel

Les personnels volontaires qui souhaiteraient se rendre sur leur établissement scolaire pour travailler ont la possibilité de le faire.

Les chefs d'établissements ont la possibilité de faire venir les AED pour des tâches ponctuelles nécessaires.

Les collectivités territoriales ont décidé de maintenir leur personnel dans les établissements scolaires.

Les concours étant maintenus, certains internats restent ouverts.

Les personnels en ASA : un nouveau « texte » de la DGFAP (Direction générale de l'administration de la fonction publique) doit arriver. Pour le moment c'est toujours la circulaire de rentrée qui s'applique.

Les GRETA ont été fermés jusqu'à nouvel ordre.

Nous n'avons eu aucune explication sur la raison pour laquelle les enseignants n'ont pas eu la possibilité de recourir à une ASA pour garder leur enfant écolier ou collégien. Le dogme gouvernemental étant impénétrable, le Recteur ne fait que suivre les consignes données.

2. Continuité pédagogique

Les personnels enseignants n'accueillant pas d'enfants de soignants ne sont pas considérés comme prioritaires. M. le Recteur a indiqué que « la situation n'allait pas durer, qu'elle était exceptionnelle et qu'il fallait faire un effort ». C'est inadmissible ! Nous avons fait part de notre opposition et de l'absence de cadre réglementaire sur le télétravail. De plus, en tant que chef de service et responsable de la santé et de la sécurité au travail, nous nous étonnons du peu de sollicitude du Recteur pour les nombreux enseignants cumulant temps d'enseignement et gestion des apprentissages de leurs enfants. Le Recteur se refuse à prendre des mesures pour soulager les conditions de travail de ces collègues.

Par ailleurs, suite à notre intervention, il a indiqué que la visioconférence n'était pas obligatoire mais qu'il fallait que les enseignants échangent avec leurs élèves par quelques moyens que ce soit. Dans le cas contraire, il estime qu'il s'agit d'un manquement aux obligations de service ! Et tout cela encore, en dehors de tout cadre réglementaire !

Il a ajouté que le nombre de visio par jour devait être limité. Il a demandé que les professeurs principaux coordonnent les visioconférences. Les élèves ne peuvent être évalués. Il s'agit de consolidation et de révisions.

3. Dispositifs mis en place

L'accueil des personnels en première ligne se fait sur la base du volontariat. 8000 élèves ont été accueillis mardi 6 avril. La politique de test pour ces élèves se poursuit. Pendant les vacances, des stages de révision en distanciel sont prévus et maintenus.

4. Conditions de reprise

Lors de la semaine du 29 mars au 2 avril, 5% des classes ont été fermées.

À compter du 26 avril, la politique de test reprendra et sera accentuée (aucune indication précise ne nous a été donnée). Le protocole de rentrée n'a pas encore été arrêté.

Pour ce qui concerne la politique de vaccination, les personnels prioritaires seront les adultes accompagnant des élèves porteurs de handicap.

5. Accidents de service

Deux décès de personnels sont à déplorer des suites de la COVID.

Sur les accidents de service, le Recteur s'est engagé à traiter les dossiers et à nous faire remonter le nombre de demandes faites sur l'académie. Nous serons également vigilants sur les décisions qui seront prises par l'administration sur chaque dossier qui nous sera communiqué.